

## La culture officielle

---

### Institutions étatiques et organisation du savoir

Il y a des institutions dont l'envergure et l'importance se révèlent dès la naissance : c'est leur sort, dès lors que celui qui les conçoit a en tête un plan bien défini et très ambitieux. Mais cela est peut-être aussi dû au regard rétrospectif de celui qui, se retournant pour reconstruire l'histoire à partir des plus illustres et durables succès, transforme les vicissitudes incertaines et les cheminements difficiles des débuts en parcours résolus vers une réussite accomplie et triomphale.

L'instauration à Naples, en 1224, de l'université (ou, plus exactement, du *Studium*, selon une définition plus correcte) eut certainement un énorme impact, aussi bien sur la sphère politico-idéologique que sur l'ensemble des stratégies culturelles. Comme elle avait été fondée par un souverain, certains illustres universitaires de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ou du début du XX<sup>e</sup>, comme Eduard Winkelmann, Karl Hampe, Ernst Kantorowicz, ont parfois salué dans sa fondation l'acte de naissance de la première véritable université d'État (Winkelmann, 1880, p. 12 ; Hampe, 1923, p. 3 ; Kantorowicz, 1987, p. 130-131) : il est probable que l'importance de l'institution et celle de son fondateur, de fait le dernier empereur du Moyen Âge conscient de la grandeur de son rôle de guide séculier de l'humanité, a conduit à emphatiser l'événement, en l'enveloppant d'une aura mythique. Cependant, Heinrich Denifle (1885, I, p. 452), auteur dans les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle d'études remarquables sur les universités médiévales, réaffirmait que l'État, comme nous l'entendons, est un concept moderne ; mais surtout, il rappelait que, déjà douze ans auparavant, en 1212, le roi Alphonse VIII de Castille avait fondé le *Studium* de Palencia.

Tout en évitant de se polariser stérilement sur des positions extrêmes, il convient toutefois d'avoir à l'esprit que ce n'était évidemment pas un

État moderne que celui de Frédéric II, ni même une « œuvre d'art », comme se plaît à le qualifier Jacob Burckhardt (1994, p. 26-27), mais cela ne doit certainement pas nous paralyser dans l'utilisation du terme ou du concept d'État, le seul capable de rendre compte, sans les minimiser de façon injustifiée, de la valeur exacte et de la portée précise de l'organisation administrative complexe d'un royaume qui, comme celui de Sicile, était structuré par l'articulation d'appareils centralisés et périphériques. En outre, en ce qui concerne l'antériorité de Palencia, Alphonse VIII de Castille agissait à la requête d'un évêque, alors que Frédéric II poursuivait un dessein nettement plus ambitieux, dessein destiné à entrer en conflit avec les plus hautes autorités ecclésiastiques, qui, à cette époque, avaient la charge d'organiser, de protéger ou d'encourager les institutions scolaires supérieures de type universitaire. Enfin, constatation peut-être significative, le *Studium* de Palencia ne resta en activité que peu d'années, alors que celui de Naples, nonobstant quelques vicissitudes, a joui d'une vie longue et prospère, signe évident qu'il ne s'agissait pas d'une structure éphémère et qu'elle répondait aux besoins d'un vaste bassin d'utilisateurs. Par ailleurs, il faut probablement revoir aussi, au moins partiellement, la reconstruction qui a conduit à considérer comme très instable le déroulement des premières années d'existence du *Studium* napolitain, tant et si bien que Girolamo Arnaldi, illustre président de l'Institut historique italien pour le Moyen Âge, dénombrerait, outre la fondation de 1224, quatre autres « refondations » intervenues pendant la période souabe en 1234, 1239, 1254 et 1258 (Arnaldi, 1982). En vérité, il est tout à fait possible qu'il y ait eu des moments d'instabilité, mais il faut dire aussi que, dans le peu de documents qui nous sont parvenus, lorsque l'on parle de *reformatio*, on se réfère plus probablement, non pas à une refondation ou à une réorganisation de la structure, mais à une modulation, pourrait-on dire, de l'offre pédagogique, c'est-à-dire à l'arrivée de nouveaux professeurs ou à l'enseignement de nouvelles disciplines.

Mis à part son « droit d'aînesse étatique » ou sa plus ou moins grande fortune institutionnelle, il est certain que le *Studium* de Naples se caractérisait aussi par certains aspects qui le différenciaient absolument de toutes les autres universités du temps. Il se présenta immédiatement comme l'émanation directe du souverain : privé des associations étudiantes qui constituaient l'élément incontournable des autres institutions contemporaines dédiées à la formation supérieure (cf. Delle Donne, 2010b), c'était un *studium* sans *universitas*. Du reste, d'après des documents

de l'époque immédiatement postérieure, le recteur n'était autre que le chancelier du royaume, les professeurs *ordinarie legentes* (littéralement [lisant ordinairement] ou *regentes*) étaient élus et rétribués par le souverain, ou, plus précisément, les titres de professeurs proprement dits et même les licences étaient conférés exclusivement par des diplômes royaux, après un examen soutenu devant une commission nommée par le roi, qui, dans certains cas (nous le savons pour la première période angevine), conférait les licences directement sans même faire passer un quelconque examen destiné à établir la formation et les compétences du candidat (cf. Monti, 1924a; 1924b; Delle Donne, 2016d). Les collègues des docteurs existaient, mais il est clair que leurs compétences n'étaient pas très étendues et, certainement, moindres que dans les autres universités contemporaines : ce ne fut que dans le cours du xv<sup>e</sup> siècle que fut déléguée aux collègues et stabilisée la composition de la commission pour les examens de licence, mais, dans tous les cas, la délivrance du diplôme restait un privilège royal. En somme, les professeurs étaient les sujets du roi, à qui ils devaient jurer fidélité; le recteur était un *familiaris* du roi, un des sept grands officiers du royaume; les étudiants, qui n'avaient aucuns droits à revendiquer, ne disposaient que de ceux que le roi leur concédait gracieusement. Ce qui distinguait particulièrement le *Studium* de Naples, l'isolait et l'empêchait parfois d'être reconnu par les autres structures universitaires, c'était donc d'être totalement privé de l'autonomie et de l'auto-gouvernance, qui, en revanche, caractérisaient généralement les autres universités de l'époque. Mais ces éléments critiques, implicitement liés à l'organisation « étatique » ou, plutôt, monarchique du *Studium* de Naples, qui en faisaient vaciller plus ou moins fortement les structures à chaque fois que l'administration royale subissait des moments de crise dus à des successions, des guerres ou des rébellions, furent aussi ceux qui permirent à l'empereur d'institutionnaliser le plus aisément la culture officielle.

### La fondation de l'université de Naples

Venons-en maintenant à l'acte de naissance proprement dit du *Studium* de Naples, sur lequel nous disposons d'informations précises, mais aussi, comme pour toute la période souabe, d'éléments incertains. Il nous faut éclairer cet apparent paradoxe en rappelant, qu'en effet, le *Studium* fut fondé en 1224 par l'empereur Frédéric II, mais que nous n'avons pas l'acte de fondation. Nous ne possédons qu'une lettre circulaire (Delle Donne, 2010b, doc. 1), par laquelle l'empereur invitait – il s'agissait

cependant d'un ordre péremptoire – tous les étudiants à se rendre à Naples avant le 29 septembre (fête de la Saint-Michel, date traditionnelle du commencement des activités académiques).

Nous ne savons pas, en réalité, s'il y eut un véritable diplôme d'institution et si l'on définit des statuts ou des règlements universitaires, comme pour les institutions publiques de l'époque, mais il est possible que ces documents aient été perdus. Par ailleurs, la tradition textuelle de cette lettre circulaire de 1224 est compliquée. Elle nous a été transmise principalement – en même temps que trois autres lettres concernant des sujets universitaires (*ibid.*, doc. 13, 15, 16) – par le recueil, largement diffusé, des lettres attribuées à Pierre de la Vigne, dont nous avons déjà parlé dans le chapitre 2. Cela signifie que la missive, extrêmement élégante d'un point de vue formel, a été transformée en modèle rhétorique pour l'enseignement de l'*ars dictaminis*. C'est probablement pour cette raison qu'au lieu de se perdre, elle nous est parvenue ; mais pour cette même raison, sa physionomie d'acte officiel a été altérée et elle a été privée de certaines informations – qui auraient été précieuses – figurant principalement dans le protocole et dans l'eschatocole, comme les noms propres et les dates.

Mais, ce qui est tout à fait exceptionnel pour un document de la chancellerie souabe transformé en modèle rhétorique et littéraire, dans le cas présent, la lettre de fondation nous a également été transmise par une chronique, celle de Richard de San Germano (1937, p. 113-116). Peut-être Richard, qui était notaire, la connaissait-il justement pour sa perfection stylistique ? En la recopiant dans une des deux versions de sa chronique, il en a, quoi qu'il en soit, sauvegardé en grande partie son caractère de source historique. En effet, il en a conservé la date, mais son manuscrit comporte des contradictions. Dans la version principale de la chronique, qui nous a été transmise par le manuscrit de Bologne, Biblioteca comunale dell'Archiginnasio, A144, f. 134v-135v, le document se termine sur l'information suivante : *Datum Siracusie, V Iunii, XII indictionis*. Il semble par conséquent qu'on peut déduire avec certitude que l'acte fut émis à Syracuse le 5 juin 1224 (XII<sup>e</sup> indiction). Cependant la question se complique, car dans la partie immédiatement précédente de ce manuscrit, Richard introduit l'acte par ces mots (f. 134v) : *mense iulii dominus imperator generales<sup>1</sup> per Regnum licteras dirigit in hunc*

1. Le texte porte *generalem*, qui, incorrect, a été amendé en marge du manuscrit en *generales*.